

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 4790

présenté par

M. Gillet

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 4, après le mot :

« agriculture »,

insérer les mots :

« , de la viticulture ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement d'appel.

La viticulture française joue un rôle majeur pour la préservation de la souveraineté alimentaire de la Nation.

Or, confrontée à un enchevêtrement de normes absurdes, aux défis du changement climatique, et à une baisse de la consommation de vin, le secteur traverse actuellement une crise sans précédent.

Cette crise est en grande partie due à la concurrence déloyale, particulièrement celle des vins étrangers, notamment ceux provenant d'Espagne.

En effet, les viticulteurs français se retrouvent en concurrence avec des vins produits en grande majorité à l'étranger et moins onéreux.

Ainsi, cet amendement invite le Gouvernement à apporter une réponse concrète aux revendications des viticulteurs français, afin de leur permettre de vivre décemment de leur travail et de faire face à la concurrence déloyale imposée par l'Union européenne.